

Réunion du XV^e Conseil d'Orientation du SPPPI Basse-Seine

2 décembre 2009 – Préfecture de région à Rouen

Compte-rendu

Sommaire

Introduction	4
Ouverture du colloque.....	4
Rémi CARON.....	4
<i>Particularités du SPPPI Basse-Seine</i>	<i>4</i>
<i>Concertation et adaptation</i>	<i>4</i>
<i>Thématiques de travail.....</i>	<i>4</i>
<i>Symbole fort de la DREAL dans le SPPPI.....</i>	<i>5</i>
La DREAL au sein du SPPPI Basse-Seine	5
Philippe DUCROCQ.....	5
<i>Haute-Normandie, région du risque industriel</i>	<i>5</i>
<i>Interaction des services de la DREAL Haute-Normandie.....</i>	<i>6</i>
<i>Elargir la connaissance des risques.....</i>	<i>6</i>
Ordre du jour du Conseil d'Orientation.....	6
Guillaume APPÉRÉ.....	6
« Air »	7
Suivi des actions des Plans de protection de l'atmosphère et des actions du futur Plan régional santé environnement 2 (PRSE2)	7
Christian LEGRAND.....	7
<i>PPA et modélisation des pics de SO₂ en Haute -Normandie</i>	<i>7</i>
<i>PNSE 2 et réduction de substances toxiques</i>	<i>7</i>
<i>Suivi des plans et devenir de la modélisation de la pollution au SO₂.....</i>	<i>7</i>
<i>Création d'un GT « SO₂ » et état des lieux de 6 substances toxiques</i>	<i>8</i>
Action sur les odeurs et sur les particules céréalières.....	8
Véronique DELMAS.....	8
<i>Une région à la pointe</i>	<i>8</i>
<i>Consolider les progrès.....</i>	<i>8</i>
<i>Mesures des particules et des polluants des poussières céréalières (PUC 2MP)</i>	<i>9</i>
<i>Etendre la formation sur la reconnaissance d'odeurs.....</i>	<i>9</i>
<i>Centrales thermiques, principaux émetteurs d'oxyde d'azote ?.....</i>	<i>10</i>
« Déchets »	11
Approche thématique multi-établissements et Déchets industriels banals (DIB).....	11
Maxence TERNOY	11
<i>Pollution de l'air des usines d'incinération</i>	<i>11</i>
<i>Etendre la méthode de surveillance des retombées atmosphériques des incinérateurs</i>	<i>11</i>
<i>Mutualisation sur les traitements de déchets.....</i>	<i>11</i>
<i>Exutoires pour les DIB.....</i>	<i>12</i>
<i>Des CLIS pour les incinérateurs de Haute-Normandie.....</i>	<i>12</i>
<i>Dégradation de la qualité des boues de station d'épuration</i>	<i>12</i>
« Sites et sols pollués »	14
Réhabilitation des friches industrielles	14
Sébastien MOUNIER.....	14
<i>Evolution du sujet des sols pollués</i>	<i>14</i>
<i>GT « Réhabilitation des sites et sols pollués ».....</i>	<i>14</i>
<i>Poursuivre l'action du GT.....</i>	<i>14</i>
<i>Géolocalisation des bases de données, IHU et action nationale sur les établissements sensibles</i>	<i>15</i>
<i>Respecter le principe de dépollution.....</i>	<i>15</i>
<i>Association des usagers de la plaine alluviale de l'estuaire de la Seine (AUPAES) et informations sur les sols.....</i>	<i>16</i>
<i>Dépolluer pour économiser l'espace.....</i>	<i>17</i>
« Eau »	19
DCE et programme de mesures du SDAGE.....	19

Christian LEGRAND.....	19
<i>Obligation de résultats de la DCE</i>	<i>19</i>
<i>SDAGE du bassin Seine-Normandie et réduction de substances dangereuses</i>	<i>19</i>
<i>Recherche de substances dangereuses dans les rejets installations industrielles</i>	<i>19</i>
<i>Suivi des actions RSDE.....</i>	<i>20</i>
Prise en compte du milieu aquatique dans les études d'impact des ICPE.....	20
<i>Prendre en compte l'impact des rejets sur le milieu aquatique</i>	<i>20</i>
<i>Création d'un GT et d'un guide « Mesures compensatoires » pour l'eau</i>	<i>20</i>
<i>Remise en question du ratio du bon état écologique des masses d'eau</i>	<i>21</i>
<i>Substances dangereuses et avenir de l'estuaire de la Seine</i>	<i>22</i>
« Santé-Environnement ».....	24
Priorité à l'évaluation et l'information.....	24
Sébastien MOUNIER.....	24
<i>Une préoccupation sociale</i>	<i>24</i>
<i>GT « Santé-Environnement</i>	<i>24</i>
<i>Priorité aux risques sanitaires</i>	<i>24</i>
<i>Mettre en place un registre sur les cancers en Haute-Normandie.....</i>	<i>24</i>
« Risques »	27
Mise en œuvre des PPRT	27
Jean-François GUERIN.....	27
<i>15 PPRT pour la Haute-Normandie.....</i>	<i>27</i>
<i>Adapter la communication au grand public</i>	<i>27</i>
<i>Utiliser des actions pertinentes comme modèles et réfléchir au devenir des CLIC.....</i>	<i>27</i>
Transport de matières dangereuses (TMD) et vieillissement des installations .	28
Guillaume APPÉRÉ.....	28
<i>Evolutions de la réglementation</i>	<i>28</i>
<i>Stratégie de gestion des risques TMD</i>	<i>28</i>
<i>Maîtrise du vieillissement des installations.....</i>	<i>28</i>
<i>Gestion du risque nucléaire.....</i>	<i>29</i>
« Communication »	31
Stratégie de communication et supports d'information.....	31
Christelle ZANIBELLI.....	31
<i>Choisir les outils les plus performants pour aborder le risque industriel.....</i>	<i>31</i>
<i>Le site internet spinfos.fr.....</i>	<i>31</i>
<i>Poursuivre les actions de communication grand public</i>	<i>31</i>
Application multimedia sur les risques majeurs	31
<i>Un CD-ROM qui a fait ses preuves</i>	<i>31</i>
<i>Promouvoir les outils de communication</i>	<i>32</i>
IVe Assises nationales des Risques technologiques	33
Un succès croissant.....	33
Karine GRIMAULT.....	33
Le projet pour 2010	33
<i>Renforcer la participation nationale.....</i>	<i>33</i>
<i>Stratégie de communication.....</i>	<i>33</i>
<i>Calendrier</i>	<i>34</i>
Conclusion.....	35
Philippe DUCROCQ.....	35
Sigles.....	36

Introduction

Ouverture du colloque

Rémi CARON

Préfet de la région Haute-Normandie

Après ces quelques mots, je passerai la parole à Philippe DUCROCQ, directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Haute Normandie qui a été le principal organisateur de ce XV^e Conseil d'Orientation du SPPPI Basse-Seine, pour introduire nos débats. Je souhaite la bienvenue à tous les acteurs du SPPPI : les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les services de l'Etat.

- **Particularités du SPPPI Basse-Seine**

Le SPPPI Basse-Seine a deux particularités. D'une part, c'est le deuxième SPPPI à avoir été créé, en 1977, après celui de l'étang de Berre et, d'autre part, il est interrégional puisqu'il concerne l'estuaire de la Seine. L'avenir dira si le travail entre la rive gauche et la rive droite était une bonne anticipation. **Ce SPPPI est donc ancien, interrégional et dresse déjà un bilan important de son action.**

- **Concertation et adaptation**

Les SPPPI sont des espaces de concertation, d'information et d'échanges. **Le SPPPI de la Basse-Seine a été pionnier dans cette démarche de concertation qui peut être qualifiée de gouvernance à cinq.** L'esprit du SPPPI consiste à faire émerger de grandes décisions d'un travail commun de services de l'Etat, d'entreprises, de syndicats de salariés, d'associations et de collectivités locales. Je me souviens des débuts de notre méthode de concertation qui portait alors sur le phosphogypse puis sur le titanogypse.

Depuis 32 ans, le SPPPI n'a jamais cessé de s'adapter aux attentes des acteurs locaux, aux nouvelles connaissances sur la pollution et les risques industriels, aux nouveaux acteurs et aux nouveaux défis de notre région. **Au-delà des décrets et des lois, la volonté du SPPPI est une adaptation permanente aux besoins, aux défis et à la situation.**

Le Conseil d'Orientation dressera le bilan des initiatives proposées le 2 octobre 2007 et actera les nouvelles orientations pour les deux années à venir.

Depuis les dernières années, les risques industriels sont la préoccupation majeure des pouvoirs publics et de nos concitoyens. Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sont de grande actualité dans notre région qui compte 44 établissements SEVESO seuil Haut.

Les PPRT doivent être élaborés grâce à la concertation générale, qui est justement une méthode chère au SPPPI. Les PPRT ne sont pas toujours bien compris des industriels et des élus qui ne s'attachent qu'aux contraintes associées, ou des habitants qui peuvent être amenés à délaisser leurs habitations, et des associations. Certains PPRT sont à la fois très difficiles à comprendre mais aussi à accepter et c'est le cas de ceux du Havre et de Rouen. Le SPPPI et sa méthode de concertation sont adaptés à répondre à ces enjeux.

- **Thématiques de travail**

Les préoccupations du SPPPI concernent le transport de matières dangereuses, sujet de plus en plus sensible, et **le vieillissement de certaines installations industrielles**.

Le deuxième chapitre de cette réunion s'attachera à **la pollution atmosphérique** qui a diminué depuis 15 ans. Le risque ne s'accroît pas mais les réglementations, principalement celles venant de l'UE, sont de plus en plus strictes. **L'Europe et la France durcissent les règles et nous imposent d'être plus ambitieux et volontaristes**. En Haute-Normandie, nous avons des méthodes efficaces contre ce type de pollution depuis plus de 30 ans mais les Plans de protection de l'atmosphère (PPA) doivent être plus exigeants.

Le troisième chapitre abordera **la pollution aquatique** dont les formes multiples impliquent une très bonne connaissance des sources polluantes. Un effort a permis d'améliorer la situation de l'eau dans notre région mais un travail supplémentaire doit être fourni.

Le quatrième volet de la réunion portera sur la **santé environnementale et la qualité de l'environnement**. Nos concitoyens sont de plus en plus préoccupés et exigeants sur ces sujets. Là encore, ce qui doit nous mobiliser davantage n'est pas tant une dégradation de l'environnement ayant un impact sur la santé, mais l'importance de la demande sociale. Le deuxième Plan national santé environnement (PNSE) a été établi et le deuxième Plan régional santé environnement (PRSE) est en cours d'élaboration.

- **Symbole fort de la DREAL dans le SPPPI**

Ce conseil d'orientation est le premier à être placé sous l'égide de la DREAL, c'est un symbole et une réalité qui ont de l'importance. La création de la DREAL comme celle du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a consisté à réunir dans un seul service de l'Etat les trois leviers de la prévention des pollutions industrielles. Tout ce qui a fait le Grenelle de l'environnement et ce qui a inspiré la création du SPPPI en 1977 coïncide avec l'analyse qui a créé la DREAL. Nous avons la grande chance d'avoir comme interlocuteur Philippe Ducrocq et sa direction car ils représentent l'Etat et détiennent la quasi-totalité des leviers de notre action. Je vous remercie et je laisse la parole à Philippe Ducrocq.

La DREAL au sein du SPPPI Basse-Seine

Philippe DUCROCQ

Directeur de la DREAL Haute-Normandie

- **Haute-Normandie, région du risque industriel**

L'esprit de la DREAL est effectivement particulièrement pertinent dans notre région. **Notre territoire est relativement limité et pourvu d'un tissu industriel dense ; il est soumis à des contraintes environnementales et connaît de grands projets d'infrastructures**.

Lors du lancement de la DREAL en mars 2009, une brochure a été diffusée, qui est toujours disponible à l'entrée de la réunion du Conseil d'Orientation. Nous préparons un rapport pour début 2010 sur notre action et nos grands thèmes.

Nous avons voulu faire une fusion des trois directions et non pas une juxtaposition de services. Le service chargé de présenter les sujets de la réunion est le service Risques, dirigé par Guillaume Appéré qui reprend l'ancienne division Environnement Industriel et Sous-Sol de la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et les Risques

naturels de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) afin d'avoir une approche globale du risque sur le territoire. Il reprend aussi les sujets des équipements sous pression et des canalisations. Sur de grosses installations industrielles, la sécurité commence avec celle des réservoirs et des canalisations. Les canalisations occupent par ailleurs une place importante au sein des installations industrielles vieillissantes.

- **Interaction des services de la DREAL Haute-Normandie**

Une des caractéristiques de la DREAL Haute-Normandie est d'avoir des services interagissants. La Directive cadre sur l'eau (DCE), le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et les programmes de mesures qui concernent l'eau sont gérés par le service Ressources qui travaille avec le service Risques sur les sujets de pollution aquatique d'origine industrielle.

- **Élargir la connaissance des risques**

Comme nous l'évoquons dans notre rapport d'activité, une infrastructure dans notre région est souvent proche d'un site industriel, d'un sol pollué, d'un captage d'eau ou d'un site Natura 2000. Il faut pouvoir gérer l'ensemble de ces sujets avec des approches complémentaires, ce qui implique d'élargir le métier initial consacré aux risques et à la pollution.

Je confirme le bien que l'on peut penser de la structure très avant-gardiste du SPPPI et qui tient un conseil d'orientation tous les deux ans. Le dernier en 2007, qui célébrait son 30^e anniversaire, avait reçu Nathalie Kosciusko-Morizet.

Le SPPPI a toujours su s'adapter aux changements de priorité des sujets et il nous permet de faire des propositions pour les deux années à venir.

Nous tenons à progresser tant sur le fond que sur la forme, c'est pourquoi la présentation de nos travaux et perspectives de cette année sera moins administrative.

Ordre du jour du Conseil d'Orientation

Guillaume APPÉRÉ

Secrétaire Général du SPPPI

Une série de présentations animées principalement par la DREAL dresseront le bilan des actions engagées par le SPPPI depuis 2007 et envisageront des propositions en tenant compte des remarques de l'assemblée pour les 18 ou 24 prochains mois. Les présentations n'ont pas vocation à reprendre l'intégralité des nombreuses réunions des commissions et des groupes de travail des deux dernières années mais d'en extraire les éléments les plus significatifs. Un représentant du SPPPI Nord - Pas de Calais évoquera les Assises des risques technologiques qui ont lieu à Douai tous les deux ans car les SPPPI prendront une part active aux prochaines.

Suivi des actions des Plans de protection de l'atmosphère et des actions du futur Plan régional santé environnement 2 (PRSE2)

Christian LEGRAND

DREAL Haute-Normandie

Cette présentation dresse le bilan des actions entamées pour l'air à l'issue du précédent Conseil d'Orientation et présentera les propositions d'actions pour les deux années à venir.

▪ **PPA et modélisation des pics de SO₂ en Haute -Normandie**

Les trois PPA de Rouen, du Havre et de Port-Jérôme signés en 2007 comportaient chacun une quarantaine de mesures de surveillance, de réduction, d'aménagement et d'informations. Pour l'industrie, les programmes visaient avant tout la réduction des émissions polluantes (dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), et Composés organiques volatils (COV)). Le SPPPI avait alors créé un groupe de travail (GT) dédié aux pointes de pollution de SO₂. Il avait pour objectif d'établir un modèle de prévision des pics de pollution sur les zones du Havre et de Port-Jérôme. Il a fallu ensuite modéliser l'action de la réduction des émissions pour constater son impact sur les valeurs limites de la qualité de l'air. Les résultats obtenus ont éclairci la mise en demeure adressée par la Commission européenne à la France en juin 2007 pour non-respect de ces valeurs limites. Depuis, l'UE a mis la France en garde une seconde fois pour le même motif sur la zone de Rouen. **Les valeurs limites européennes pour les particules de poussières (PM10) dans l'air ambiant sont dépassées en Haute-Normandie depuis 2007.**

▪ **PNSE 2 et réduction de substances toxiques**

Le PNSE 2, adopté le 26 juin 2009, s'inscrit dans la continuité du PNSE 1 et intègre les décisions prises lors du Grenelle de l'environnement. Il envisage la poursuite des actions de réduction des émissions dans l'air de 6 substances toxiques (mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène, polychlorobiphényles (PCB) et des dioxines). Des actions relatives aux odeurs avaient été intégrées à celles à engager par la commission « Air ». La région Haute-Normandie est à la pointe de la caractérisation des odeurs notamment grâce à l'association Air Normand.

▪ **Suivi des plans et devenir de la modélisation de la pollution au SO₂**

Les actions des PPA ont été poursuivies depuis 2007 et la commission « Air » a rendu compte de l'avancement le 23 juin 2009. Les PPA devront être réévalués d'ici 2012 notamment pour être en cohérence avec le nouveau Plan régional qualité de l'air (PRQA) mais aussi avec le PRSE 2. La principale conclusion du travail sur le SO₂, présenté en juin 2009 à la commission « Air », estime que les mesures de réduction des émissions industrielles prévues permettraient de **supprimer les dépassements des valeurs limites journalières et horaires, conformément aux attentes de la Commission européenne.**

Actuellement, une étude statistique est menée afin de discriminer les périodes de pics de SO₂ de celles qui n'enregistrent pas de niveaux d'émissions significatifs.

- **Création d'un GT « SO₂ » et état des lieux de 6 substances toxiques**

La réussite des PPA va de pair avec un suivi et une actualisation permanentes des informations disponibles. Nous proposons que la commission « Air » continue de présenter au SPPPI les résultats de ses actions industrielles.

La commission « Air » a conclu que le modèle de prévision des émissions de SO₂ utilisé au Havre pourrait être transposé à Rouen. Nous proposons la création d'un GT « Dioxyde de soufre » dédié à la zone de Rouen qui reprendra la démarche du Havre. Les résultats de l'étude statistique de Air Normand seront aussi présentés.

La commission « Air » donnera un état des lieux des proportions des 6 types de particules toxiques évoqués dans le PNSE et soutiendra les actions de réduction des émissions prévues dans le cadre du PRSE 2. La commission « Air » rendra compte de l'état d'avancement de l'action de l'administration sur les silos portuaires pour la réduction des poussières et des actions menées sur les odeurs. L'association Air Normand sera étroitement associée à ces travaux.

Action sur les odeurs et sur les particules céréalieres

Véronique DELMAS

Air Normand

- **Une région à la pointe**

La région Haute-Normandie est pionnière dans la prise en charge des odeurs grâce à une méthode de reconnaissance et à un engagement de plus de 10 ans d'industriels, de la DREAL, des collectivités et des habitants formés à la distinction des odeurs (nez normands). Ce sujet est lié à la qualité de vie et l'attractivité de la région. Les odeurs arrivent en tête de récents sondages portant sur la perception de la pollution.

Les projets du SPPPI visent à réduire les odeurs par une prise en charge commune. Nous menons 5 opérations dans la région avec des habitants qui bénéficient d'une formation de 70 heures à la reconnaissance d'odeurs et chaque industriel dans la zone d'action a mis en place un audit olfactif des émissions odorantes sur ses sites. Grâce aux campagnes menées sur le long terme, un diagnostic des odeurs a pu être établi sur la région afin d'engager des actions ciblées et de suivre les évolutions de beaucoup de notes odorantes. Ce suivi a permis de constater l'impact des actions menées sur l'environnement. Une commission du SPPPI a eu lieu le 15 mai 2008 et a été l'occasion de dresser le bilan de chaque opération.

- **Consolider les progrès**

Sur l'ensemble des sites (Le Havre, Port-Jérôme, Petit-Couronne, Grand-Couronne), les évolutions sont satisfaisantes grâce aux industriels qui ont intégré les odeurs dans leurs actions et à l'investissement des bénévoles formés et de la DREAL. Notre association Air Normand a aussi pu progresser. Il faut cependant rester vigilant car **il faut surveiller l'implantation d'usines créant des émergences d'odeurs sur des secteurs où un**

travail aura déjà été fourni. Les industriels doivent avoir connaissance du sujet des nuisances odorantes avant toute nouvelle implantation. Afin de poursuivre ces efforts au sein des comités de pilotage, nous mettons à jour les profils olfactifs, recrutons des bénévoles, et motivons les industriels à poursuivre leur action. En plus des nez normands, une technicienne « Odeurs » intervient sur le secteur de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, de Bapeume, du quartier des neiges au Havre, sur la CIM d'Antifer afin de faire des mesures là où les nez manquent, de dresser des bilans et de percevoir les évolutions. Un investissement de la part de chacun est indispensable pour continuer à faire fonctionner ce dispositif. Tous les dispositifs de nez normands travaillent sur les odeurs de fond mais leur formation ne concerne pas les émergences d'odeurs. Un effort est donc à prolonger dans ce sens même si nous disposons déjà d'informations.

- **Mesures des particules et des polluants des poussières céréalières (PUC 2MP)**

La campagne de mesure de particules PUC2MP fait partie d'un programme financé par l'Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail (AFSSET) et rassemble des partenaires tels que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) avec Jean-Paul Morin, le Centre d'études et de recherche technologiques en aérothermique et moteurs (CERTAM), l'Institut universitaire et technologique (IUT) d'Evreux responsable des mesures de biocontaminants et Air Normand chargé des mesures de pesticides. Cette campagne avait été organisée dans le cadre d'un PPA d'une commission spécialisée sur les particules céréalières qui manquait de données sur leurs effets sanitaires. Trois campagnes de mesures ont été réalisées en milieu urbain (Rouen et Evreux) et sur des silos afin d'établir une comparaison. Ce projet est actuellement en phase finale d'analyse de données et une réunion devrait s'organiser rapidement pour présenter les résultats.

- **Etendre la formation sur la reconnaissance d'odeurs**

De la salle (Claude BARBAY, Nature Environnement Haute Normandie)

Nous manquons encore de travaux sur le NO₂. Grâce à Air Normand, nous avons pu découvrir que les filtres à particules des voitures diesel qui diminuent les Gaz à effet de serre (GES) transforment 60 % des oxydes d'azote en NO₂ toxique. **Si nous roulons à moins de 15 mètres d'un véhicule diesel, nous captions ce poison reconnaissable à son odeur d'eau de Javel par les systèmes d'aération** et le faisons respirer à nos enfants à l'arrière des véhicules. Dans le cadre des PPA et du PRSE, le SPPPI devrait se pencher sur ce sujet.

Seuls les gens formés à la reconnaissance des odeurs ont un langage commun. Imaginez parler des couleurs sans avoir appris leur langage qui nous est commun ! C'est la même chose pour les odeurs. Travaillant depuis 12 ans sur ces sujets notamment au sein du groupe pionnier de Grand-Couronne, je pense qu'il est indispensable que les écoles puissent enseigner un langage commun pour décrire objectivement ce que nous sentons. Le cerveau est un mauvais allié dans le domaine des odeurs : suite à une perception désagréable, une personne qui n'est pas formée à la reconnaissance des odeurs reconstituera automatiquement la gêne causée. Ce phénomène a été vérifié sur le secteur de Grand-Couronne lorsque l'industriel a utilisé de l'huile de tournesol à la place de celle de colza. La population, ne reconnaissant qu'une partie de l'odeur, n'a pas observé de changement. **Apprendre le langage des odeurs permet de passer des impressions personnelles à une connaissance objective.**

Philippe DUCROCQ

Je me souviens d'une campagne de mesure d'Air Normand portant sur le NO₂ à l'intérieur des voitures : elle pourrait être reprise.

J'ai l'impression que la région est en avance sur le sujet des odeurs et Air Normand réalise déjà des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement. Même si les odeurs font partie de la pollution atmosphérique, il n'est pas possible de faire de tous les habitants de Haute-Normandie des spécialistes des odeurs.

Véronique DELMAS

Dans le cadre de la formation des nez, les habitants sont formés et font des relevés. Nos actions en milieu scolaire se limitent à parler des odeurs dans les classes. En IUT au Havre, nous dispensons des cours aux étudiants de la maîtrise « Arômes et parfums ». Pour l'instant, il n'existe pas de formation systématique des scolaires. La formation des nez dure 70 heures, ce qui la rend difficile à mettre en place dans les écoles.

A proximité des trafics, les valeurs limites de NO₂ sont dépassées et l'exposition dans les véhicules est trois fois plus élevée que celle mesurée sur les trottoirs. Les niveaux de particules mesurés sont aussi importants et, comme pour les émissions de NO₂, les dépassements de valeurs limites sont imputables aux véhicules mobiles.

Philippe DUCROCQ

Air Normand doit poursuivre son action de mesure des diverses pollutions. Au sein de la commission « Air », un groupe de travail sur les odeurs peut poursuivre son travail pour communiquer notamment en milieu scolaire.

▪ Centrales thermiques, principaux émetteurs d'oxyde d'azote ?

De la salle (Madame LEROY Ecologie pour Le Havre)

Les centrales thermiques sont émettrices d'oxyde d'azote et certaines seront bientôt fermées au Havre. La cimenterie est un gros émetteur de NO₂ et frôle la limite supérieure (800 mg par m³) Certaines centrales thermiques se sont équipées de brûleurs « bas-NOx », efficaces pour réduire les émissions de NO₂.

Véronique DELMAS

En effet, les oxydes d'azote du Havre sont principalement émis par les activités industrielles mais les expositions liées aux sources mobiles sont les plus importantes. Cependant, il est juste de rappeler que les pollutions aux oxydes d'azote produites par l'industrie sont importantes dans notre région.

« Déchets »

Approche thématique multi-établissements et Déchets industriels banals (DIB)

Maxence TERNOY

DREAL Haute-Normandie

▪ **Pollution de l'air et usines d'incinération**

Il y a deux ans, le SPPPI avait remarqué qu'il n'y avait pas assez de Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) pour les installations classées. La volonté initiale du SPPPI de créer des commissions locales élargies à plusieurs installations n'était pas forcément la solution la plus pertinente et il avait alors été proposé de réunir la commission « Déchets » pour établir un état des lieux et partager les connaissances sur un type d'installations donné. Pendant deux ans, le travail a porté sur les usines d'incinération et a consisté à organiser des réunions sur les retombées atmosphériques des installations d'incinération. Selon la réglementation, ces dernières doivent mesurer les retombées atmosphériques de leurs rejets autour de leurs installations. L'objectif était de partager les connaissances sur ces retombées entre Le Havre et Rouen. Le Havre compte 4 incinérateurs dans ses alentours (CITRON, la cimenterie Lafarge, LUBRIZOL et SEDIBEX) et Rouen 3 usines d'incinération (VESTA l'usine d'incinération du SMEDAR, TRIADIS et l'usine d'incinération de la Station de traitement et d'épuration EMERAUDE).

Une convention a été signée entre les différents industriels concernés et Air Normand pour mutualiser les mesures et charger Air Normand de réaliser la synthèse des mesures. Ainsi, Air Normand a collecté les informations de 2009 sur les installations du Havre et de Rouen qui seront présentées en 2010.

Par ailleurs, la gestion des DIB à l'échelle régionale soulève quelques problèmes (fin de vie de l'ISDnD d'Etarès, manque d'exutoire dans l'Eure). Le Grenelle de l'Environnement mais aussi le plan départemental de l'Eure adopté en décembre 2007 et celui de la Seine-Maritime est en passe de l'être fixe des objectifs de réduction, de recyclage pour les déchets. Nous disposons ainsi d'objectifs ambitieux qui méritent de faire l'objet de discussions au sein de la commission « Déchets » pour permettre leur atteinte.

▪ **Etendre la méthode de surveillance des retombées atmosphériques des incinérateurs**

La commission « Déchets » propose de poursuivre le partage des connaissances sur les retombées atmosphériques des incinérateurs et de présenter les résultats obtenus en 2009. Il serait intéressant d'étendre la méthode de surveillance des retombées atmosphériques à d'autres activités industrielles. Par exemple, il existe d'autres installations autour des 4 incinérateurs du Havre qui émettent des rejets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Une mutualisation et une surveillance des retombées atmosphériques seraient envisageables à une échelle étendue à celle d'une zone industrielle. Une réunion

commune aux commissions « Déchets » et « Air » ou « Santé-Environnement » pourrait être envisagée sur le sujet.

- **Mutualisation sur les traitements de déchets**

Il est aussi proposé de poursuivre les réunions de partage de connaissances sur les installations pour les établissements de stockage de déchets et de mutualiser les connaissances sur les divers traitements utilisés. **Il existe six installations de stockage de déchets en Normandie qui sont soumises aux mêmes contraintes et arrêtés ministériels mais mettent en œuvre des traitements différents.** Une réunion pourrait porter sur le traitement des lixiviats et sur les meilleures techniques à utiliser.

- **Exutoires pour les DIB**

Compte tenu des objectifs du Grenelle de l'environnement et de la révision des plans départementaux, nous **nous heurtons à un manque d'exutoire pour les DIB.** La fin d'ETARES, la plus grosse installation de stockage de déchets au Havre, n'a pas de solution de remplacement. Le plan départemental envisage d'augmenter le tri et de réduire au maximum l'enfouissement des déchets. Il serait donc judicieux que la commission se réunisse pour évoquer les objectifs des plans départementaux de la Seine-Maritime mais aussi de l'Eure pour les DIB.

- **Des CLIS pour les incinérateurs de Haute-Normandie**

De la salle (~~Alain ROUZIÈS~~, UFC Que choisir)

Pourquoi ne pas instaurer des CLIS sur les incinérateurs de l'agglomération de Rouen ? La Haute-Normandie est la région qui a les plus gros incinérateurs de France et, paradoxalement, elle ne dispose pas de telles commissions. Les associations demandent la mise en place d'une CLIS pour les trois gros incinérateurs de Rouen (EMERAUDE, VESTA et TRIADIS).

Philippe DUCROCQ

Le préfet sera informé de cette requête.

De la salle (Communauté d'agglomération de Rouen)

La communauté d'agglomération de Rouen y est favorable.

Philippe DUCROCQ

Ce sera ajouté dans l'argumentaire.

- **Dégradation de la qualité des boues de station d'épuration**

De la Salle (André BRUNSTEIN, UFC que choisir Haute Normandie)

Nous en avons fait et renouvelé la demande au CODERST¹ et attendons toujours une réponse. L'avenir des boues des stations d'épuration est aussi préoccupant. En Seine-Maritime, il existe une commission « Boues » qui ne s'est pas réunie depuis 5 ans. Or, lors du Congrès sur les pathologies environnementales, il a été souligné que **les stations ne traitent pas un certain nombre de substances qui se retrouvent dans les boues et les eaux.** Nous

¹ Commission Départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, ex-CDH

avons toujours souhaité que seules les boues de qualité suffisante soient épandues. La qualité des boues dépend des éléments pathogènes qu'elles contiennent et elle risque à l'avenir de ne pas être aussi bonne que ce qui est prétendu. Il ne faut pas que cela engendre la réapparition d'un risque. Il faudrait inviter au SPPPI la profession agricole car elle est partie prenante de ce sujet.

Philippe DUCROCQ

Les boues doivent faire l'objet d'une traçabilité et être contrôlées en fonction de leur destination mais il serait peut-être nécessaire de formaliser davantage ces aspects.

Maxence TERNOY

Les lixiviats de décharges sont conduits en stations d'épuration qui ne sont pas nécessairement aptes à les traiter correctement. Une prochaine réunion pourrait porter sur l'impact du lixiviat sur la qualité des boues.

Philippe DUCROCQ

Il revient au SPPPI et à la DREAL d'apporter une contribution au débat sur l'eau, grâce à leurs connaissances industrielles, en collaboration avec le service ressource de l'ex-DIREN et l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre de la DCE et du programme de mesures. Ce problème est déjà géré par tous les acteurs de l'eau dans le cadre de la DCE.

« Sites et sols pollués »

Réhabilitation des friches industrielles

Sébastien MOUNIER

DREAL Haute-Normandie

▪ Evolution du sujet des sols pollués

Le sol est le « *compartiment environnemental* » auquel la législation sur les installations classées s'est intéressée en dernier. En effet, la première circulaire faisant référence à la prise de conscience des pollutions des sols date de 1993.

Par ailleurs, la seule réglementation en matière de sites et sols pollués s'appuie sur la législation des installations classées du Code de l'Environnement. Néanmoins, l'application des textes réglementaires a un impact immédiat : on passe de la démolition *a posteriori* de pavillons construits sur des sols pollués à l'intégration de la problématique en amont, dès la conception du projet d'aménagement.

Quand je suis arrivé en Haute-Normandie, certains aménageurs nous demandaient conseil pour traiter la pollution de leurs sols et pour recevoir un aval de l'Etat, via notamment un arrêté préfectoral de réhabilitation. Aujourd'hui, les moyens et les bureaux d'études qui se sont développés leur ont permis d'être plus autonomes. Cette évolution s'est appuyée sur des outils qui se sont mis en place progressivement depuis 1993, comme les bases de données BASIAS et BASOL. Cependant, ces bases n'offrent qu'une connaissance partielle de l'état des lieux de la pollution des sols, malgré le nombre de sites recensés.

L'écrivain et ethnologue malien Amadou Hampâté Bâ a dit « En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ». Ici aussi, les mémoires s'éteignent vite en Haute-Normandie ; la disparition de certaines activités industrielles va de pair avec la perte de la mémoire de sites potentiellement pollués. En dépit des données disponibles, force est de constater que les bases sont peu exploitables si l'on se réfère au nombre d'appels téléphoniques demandant des informations sur l'état d'un site donné. D'autres outils ont été développés très récemment. Le dernier SPPPI avait évoqué l'application des textes du 8 février 2007. Aujourd'hui, ces textes ont été confortés notamment par le PNSE 2 qui pointe spécifiquement la lutte contre les points noirs et les inégalités environnementales.

▪ GT « Réhabilitation des sites et sols pollués »

La création d'un GT pour la réhabilitation des sites et sols pollués « hors cadre réglementaire des installations classées » avait été proposée au dernier SPPPI. **La pollution des sols ne figure pratiquement que dans le règlement des installations classées et dans le compartiment très isolé de la « cessation d'activité ».** L'objectif de ce GT est de favoriser la prévention de la pollution des sols et de faciliter les échanges entre les acteurs (bureaux d'études, aménageurs, industriels, administrateurs judiciaires). Le groupe de travail s'est réuni pour une session particulière qui a porté sur les obligations des administrateurs judiciaires dans les cessations d'activité (notamment sur les aspects de remise en état).

- **Poursuivre l'action du GT**

Le SPPPI propose de reconduire ce GT afin de poursuivre son inventaire de friches industrielles et de réhabilitations. Sa mission consiste aussi à continuer le porter à connaissance de la gestion des sites ou des sols pollués qu'ils soient d'origine industrielle ou anthropique. Pour suivre cette orientation, il faudrait aussi réaliser un retour d'expérience sur les applications des textes du 08/02/07 en Haute-Normandie.

- **Géolocalisation des bases de données, IHU et action nationale sur les établissements sensibles**

Le GT pourrait s'appuyer sur le PRSE pour renforcer son action d'inventaire de sites et leurs réhabilitations mais aussi pour rendre ses données accessibles. S'il est bénéfique d'établir une liste de sites pollués, il est indispensable de pouvoir les localiser. Des critères de sélections ont été nécessaires pour dresser l'inventaire historique qui a conduit BASIAS. **Il faudrait désormais la compléter sur certaines zones et définir une zone géographique sur laquelle un Inventaire historique urbain (IHU) pourrait être établi.** En France, des communautés urbaines ont déjà mis en œuvre un IHU et pourraient intervenir dans une prochaine commission « Sites et sols pollués ». Il faudra aussi rendre compte de l'action nationale sur les établissements sensibles. Il s'agit du recoupement des bases de données de la pollution des sols avec les implantations géographiques de zones sensibles. Un retour d'expérience régional serait intéressant. Les divers critères de sélection des friches industrielles qu'ils soient liés à l'environnement ou à la pression foncière sont toujours valables et sont renforcés par le PRSE.

- **Respecter le principe de dépollution**

De la salle

Je voudrais soulever le problème des anciens sites pollués qui suscitent un vif intérêt de la part des promoteurs immobiliers. Quatre sites sont concernés : l'ancien site de ROON, ASPOCOMP, GOODRICH et les fonderies de Navarre. Les arrêtés applicables à ces sites interdisent la construction d'écoles ou de maisons de retraite mais autorisent étrangement des logements pour des familles et personnes âgées... Si les friches sont reconnues polluées, il faut de toute façon les dépolluer avant d'envisager y créer des habitations.

Philippe DUCROCQ

Un exploitant est tenu de réhabiliter un site industriel sur des critères industriels. Quiconque reprend le site est chargé de négocier avec l'industriel les traitements de dépollution à mener en fonction de ses projets.

De la salle

Les doses émises sont reconnues comme suffisamment faibles pour causer des problèmes sanitaires. Or l'accumulation de doses polluantes finit par former un véritable cocktail de polluants. Cette situation est inquiétante.

De la salle

C'est une situation surprenante mais elle ne concerne pas que l'Eure. Au Havre, des sites visés par la mairie ne seront finalement pas consacrés à l'habitat en raison de coûts de dépollution trop élevés. Il faut veiller à l'absence de passe-droits et au respect par les collectivités de la

réhabilitation des sites industriels pollués. Notre association est favorable à la réhabilitation de friches industrielles mais, dans la majorité des cas, la dépollution n'est pas effectuée et l'action se limite à surveiller la stagnation des pollutions. La dépollution proprement dite ne concerne que « les points chauds ». Des sites surveillés par un ensemble de piézomètres donnent des résultats mais que deviennent-ils ? Apportent-ils des connaissances sur le long terme ?

Guillaume APPÉRE

La qualification des établissements et de leurs usages est gradée par niveau d'exigences (industriel, habitat et sensible). La doctrine n'assimile pas les habitations à des établissements sensibles, elle distingue bien une crèche d'une maison. **Sur l'ensemble des sites industriels de la France, la doctrine soutient qu'il n'est pas possible de dépolluer à 100 % pour revenir à l'état d'un lointain passé.** La démarche consiste à se demander s'il y a risque pour la santé. Cela revient à identifier la présence d'une source de pollution, d'une cible et d'une voie de transfert. Quand il n'y a plus de cible sur le terrain, on s'assure qu'il n'y en aura plus durablement et, si la source est toujours présente, on s'assure que la voie de transfert est coupée. Dans tous les cas, il ne sera pas possible de supprimer toutes les sources de pollution.

De la salle

Les piézomètres sont-ils suivis, y compris sur des sites anciens ?

Guillaume APPÉRE

Oui, ils le sont.

Sébastien MOUNIER

Il existe, d'une part, les surveillances sur des sites en activité qui figurent dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation et, d'autre part, les surveillances mises en place dans le cas de sites ou de sols pollués qui vérifient l'absence de vecteurs de pollution hors site via les eaux souterraines.

Quand la pollution « sort » des sites, des mesures sont alors prises pour dépolluer. Un cas de pollution d'eaux souterraines est célèbre sur Rouen et fait l'objet d'actions de gestion de surveillance depuis un certain nombre d'années. Dans l'Eure, ce fut aussi le cas avec le site de la société GOODRICH : des servitudes ont été prises pour restreindre certains usages. Ces suivis sont faits et apportent une masse de données importante, difficile à exploiter. Une réflexion constante est engagée sur l'amélioration de ce suivi et de cette surveillance. Ce travail est aussi délicat car, lors des discussions entre des exploitants défailants et des liquidateurs judiciaires, un temps indépendant de notre volonté s'installe entre le projet de surveillance et sa mise en pratique.

▪ Association des usagers de la plaine alluviale de l'estuaire de la Seine (AUPAES) et informations sur les sols

De la salle

Nous faisons partie de 8 CLIS. Un seul industriel nous communique ses résultats d'analyse de piézomètres tandis que les autres nous assurent qu'ils nous les transmettront et, finalement, nous recevons des données inexploitable que nous envoyons à la DREAL. Aucune information ne nous est fournie hormis celles données par ETARES. Depuis peu, l'AUPAES est évoquée

dans les CODERST. Il nous est impossible de savoir concrètement ce qu'elle fait car nous ne parvenons ni à y être invités, ni à obtenir des informations.

Que diriez-vous à un maître d'œuvre qui brasserait entre 300 000 et 500 000 m³ de terres dont le réemploi est fortement déconseillé en remblais ? Ce problème concerne un projet de prolongement du grand canal (près du Havre) qui impose de décaper entre 300 000 et 500 000 m³.

Philippe DUCROCQ

Un débat public sur ce sujet a lieu et il faut en attendre les résultats. Concernant votre remarque précédente sur l'AUPAES, rien ne laisse à penser qu'il existe un secret sur ses résultats.

Sébastien MOUNIER

Le Bureau de Recherche de Géologie Minière (BRGM) a fait un travail d'historisation sur les données des eaux souterraines pour créer une base de données (ADES). Avec le ministère, nous déploierons des outils qui permettront aux industriels de faire leurs déclarations pour les donner au public. **La surveillance hydrogéologique des eaux souterraines est très compliquée.**

De la salle

L'AUPAES a pris très récemment contact avec nous afin de nous présenter les conclusions de ses travaux. Une réunion a lieu à la mi-décembre et seule la DREAL y représentait les services de l'Etat. Il faudra élargir le cercle assez rapidement pour intégrer toutes les propositions sur les nappes. Il existe un phénomène de battement de la nappe alluvionnaire, sur la zone industrielle et portuaire du Havre, qui doit être pris en compte. Nous souhaitons avoir une vision plus globale de cette zone et nous devrions avoir des éléments à communiquer d'ici la fin de l'année. .

▪ **Dépolluer pour économiser l'espace**

De la salle

Le coût de dépollution doit être confronté à celui de la non-périurbanisation. Il faut engager une réflexion avec une comptabilité globale et non parcellaire.

De la salle

Le CODERST a examiné le cas d'une entreprise qui avait l'intention de s'implanter sur une zone du port autonome de Rouen et a jugé indispensable de dépolluer avant de s'installer. Ce choix aura un impact sur le développement de toute la zone industrielle et sur l'emploi. Certains sites ne sont plus constructibles, sont pollués et à l'abandon sans qu'il y ait la moindre volonté de les dépolluer.

Philippe DUCROCQ

L'explication de Guillaume APPÉRÉ sur le rapport entre cible, vecteur et voie de transfert de la pollution reprend le concept de la doctrine : si la cible change, tout est remis en question. Il faut passer à la vitesse supérieure sur ce sujet. Auparavant, seule la réglementation relative à la remise en état d'un site prédominait or aujourd'hui, **il faut économiser l'espace. Lorsque des sols pollués sont réhabilités en ville, des logements peuvent être construits et**

l'industrie peut réutiliser un espace qui lui était déjà dédié. Dans les deux cas, la consommation d'espace agricole est alors limitée. L'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) travaille sur ce sujet en milieu urbain. Le plan de relance a apporté des crédits significatifs à la région. L'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) apporte aussi une contribution. Nous devons poursuivre nos actions garantissant la transparence des données et les surveillances afin d'acquérir une réflexion sur les sols qui dépasse la simple réglementation.

DCE et programme de mesures du SDAGE

Christian LEGRAND

DREAL Haute-Normandie

Les présentations suivantes font référence à deux fiches remises aux participants du Conseil d'Orientation. J'excuse Koumaran Pajaniradja du service Ressources de la DREAL que je remplace pour cette présentation en raison d'une réunion de dernière minute.

- **Obligation de résultats de la DCE**

La Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a fixé la politique de l'eau pour l'UE et a introduit l'obligation de résultats pour l'ensemble des ressources aquatiques d'ici à 2015. Elle impose de consulter le public sur des phases clés et de raisonner sur des districts hydrographiques correspondant en France aux bassins. Il faudra faire un état des lieux des masses d'eau, définir des objectifs de bon état à atteindre et prendre des dispositions pour y parvenir. Cette démarche constitue un programme d'actions appelé programme de mesures. Il faudra aussi revoir les réseaux de suivi de la qualité des eaux par des programmes ou des réseaux de surveillance opérationnels. Pour tenir compte de toutes ces exigences européennes, une révision profonde des SDAGE a été engagée sur toute la France avec les agences de bassin.

- **SDAGE du bassin Seine-Normandie et réduction de substances dangereuses**

Le SDAGE du bassin Seine-Normandie a fixé un objectif de bon état écologique sur 2/3 des masses d'eau en 2015. Il devrait être arrêté par le préfet en 2010 et s'accompagne d'un programme de mesures. Son action phare est la réduction des substances prioritaires et la suppression des substances dangereuses dans l'eau. **Les substances prioritaires sont considérées comme dangereuses car elles sont toxiques, peuvent s'accumuler dans les tissus vivants. Bien qu'é émises en faible quantité, elles ont un effet dangereux au bout d'un certain temps de bioaccumulation.** Ces substances étant mal connues, un programme de recherche a été engagé pour étudier les sources ponctuelles, notamment celles d'origine industrielle. L'action, placée depuis 2002 sous la houlette du SPPPI Basse-Seine, fait appel au volontariat des entreprises qui sont 200 à avoir participé dans notre région.

- **Recherche de substances dangereuses dans les rejets installations industrielles**

A partir des actions menées en France, le ministère du développement durable a pu adopter une doctrine sur les rejets de ces substances dangereuses en fonction des branches industrielles. La circulaire du 5 janvier 2009 a engagé la deuxième phase d'action de la Recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) dans les rejets des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette phase devient réglementaire et ne se fait plus sur la base du volontariat. Elle vise toutes les installations soumises à une autorisation ICPE et rejetant des effluents dans l'eau. Elle couvre 39 sous-secteurs industriels

pour lesquels, grâce aux données récoltées pendant la première phase, le ministère a pu établir une liste des substances communément retrouvées dans leurs rejets. **L'objectif de l'inspection des installations classées est d'inscrire un volet surveillance des substances dangereuses dans les milieux aquatiques au sein des arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations classées concernées d'ici fin 2012.**

Cette action a été présentée en Haute-Normandie dans le cadre d'un GT du SPPPI en début 2009. Tous les établissements soumis à une autorisation de rejets aqueux feront l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire d'ici 2012. Nous avons organisé cette réunion avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui dispose de financements destinés aux actions de recherche. D'après l'inventaire qui sera fini début 2010, 60 à 70 % des 1100 établissements soumis à autorisation en Haute-Normandie seront visés par cette action. Le ministère du développement durable a inscrit cette action nationale comme prioritaire pour l'inspection des installations classées en 2010, 2011 et 2012.

L'accent a été mis jusqu'à présent sur les établissements IPPC qui sont les plus gros émetteurs de pollution aqueuse. Actuellement, 75 projets d'arrêtés demandant la surveillance de ces substances dangereuses ont été proposés aux préfets de l'Eure et de Seine-Maritime . En 2010, le reste des établissements IPPC et une première partie du contingent de ceux soumis à autorisation feront aussi l'objet d'arrêtés préfectoraux.

- **Suivi des actions RSDE**

La commission « Eau » du SPPPI Basse-Seine devra être informée annuellement de l'avancée des actions de réduction des substances. La circulaire laisse à penser que, vers fin 2010, les actions de réduction seront mieux connues. La DCE est fondée sur le bon état écologique des cours d'eau et sur la réduction des substances dangereuses mais elle concerne aussi d'autres pollutions. Les arrêtés préfectoraux des établissements rejetant dans les masses d'eau déclassées (masse d'eau en mauvais état à remettre en bon état) seront donc revus. La méthodologie et l'avancement de la révision de ces arrêtés seront présentés au SPPPI.

Prise en compte du milieu aquatique dans les études d'impact des ICPE

- **Prendre en compte l'impact des rejets sur le milieu aquatique**

Des nouvelles normes de qualité environnementales devant être fixées, les établissements industriels sont visés par de nouveaux outils de référence, de nouveaux objectifs de qualité qui doivent être inclus dans l'élaboration des études d'impact des dossiers de demande d'autorisation des installations classées. **Après une démarche de réduction des rejets à la source d'émission dans les études d'impact, il faudra commencer à intégrer la qualité environnementale du milieu de rejet.** Cette action avait déjà été proposée au dernier Conseil d'Orientation mais elle a été temporairement suspendue en raison des changements prévus dans les SDAGE.

- **Création d'un GT et d'un guide « Mesures compensatoires » pour l'eau**

Avec la participation de la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) et de la Délégation inter services de l'eau de Seine-Maritime (DISE), un groupe de

travail « Mesures compensatoires » auquel est associée l'inspection des installations classées, a été créé. **La loi sur l'eau prévoit des mesures compensatoires lorsqu'une zone aquatique est agressée.** Ce GT élabore un guide permettant d'aider à instruire les dossiers de mesures compensatoires dans le cadre d'études d'impact. Il sera destiné aux instructeurs de projets et nous espérons l'éditer au premier semestre 2010. Nous souhaitons améliorer les études d'impact des ICPE en créant un GT qui ciblera spécifiquement les études d'impact des ICPE pour étudier des mesures compensatoires. Il faudra intégrer dans ce guide l'application du programme de mesures du SDAGE, les nouvelles masses d'eau définies, l'action de réduction des substances dangereuses. Ce GT sera composé de représentants de l'Etat, de l'agence de l'eau, des industriels. Il sera chargé d'élaborer un cahier technique afin d'aider les industriels et les bureaux d'études à établir des études d'impact de rejets d'ICPE.

- **Remise en question du ratio du bon état écologique des masses d'eau**

De la salle

Dans les plaquettes du SDAGE, l'objectif du « bon état de 2/3 des masses d'eau » est évoqué. Cette affirmation est fautive car elle ne concerne que les masses d'eau superficielles et, en Seine-Aval pour la distribution d'eau potable, nous sommes alimentés à 95 % par des masses d'eau souterraines.

Actuellement, seul 1/3 des masses d'eau souterraines est en bon état dans notre secteur. La fraction ne peut donc pas concerner les 2/3 de l'ensemble des masses d'eau. Ce mensonge est cependant répété dans les présentations sur le SDAGE de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et laisse supposer que la France est un « bon élève » de la DCE.

Je rappelle que nous avons une expérience douloureuse des compensations dans notre région. Nous avons l'impression qu'il faudra de nouvelles destructions pour alimenter la maison de l'estuaire ou la réserve grâce à des compensations. Je rappelle que la DCE ne demande pas de compensation et de nouvelle destruction mais défend le principe de non-détérioration. La France risque des sanctions de l'UE. Il a semblé que les études de dangers étaient privilégiées par rapport aux études d'impact donc nous nous félicitons de voir leur rôle restauré. Depuis la disparition du groupe de travail « Eau », les travaux sur les milieux aquatiques se sont réduits drastiquement. En remplacement, il a été promis d'organiser une réunion annuelle traitant de la gestion globale de l'estuaire de la Seine. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'informations sur le mille-feuilles des responsabilités, des commissions et des décisions sur l'estuaire. Le travail des prédateurs en est facilité alors que nous peinons à savoir comment sont réparties les responsabilités. Il faudrait créer une structure informant sur la situation de l'estuaire. Nous avons des informations sur l'état de la qualité des eaux grâce au Groupement d'intérêt public (GIPSA).

Contrairement au Rhône où la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) a été associée aux plans PCB et polluants, les associations FNE du bassin Seine-Normandie sont à l'écart de ces plans sur la Seine. Je constate que nous ne disposons d'aucune information sur le plan PCB et qu'aucune instance ne communique dessus. Il faudrait peut-être que le SPPPI soit ce lieu d'échange. Le Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (PIREN Seine) a réalisé des fiches exploitables sur les thèmes de l'eau. Il faudrait peut-être les présenter dans le cadre du SPPPI.

Guillaume APPÉRE

Votre remarque soulève un problème de dénominateurs sur les masses d'eau. La fraction de 2/3 a été fixée par l'UE et rien n'empêche de faire mieux.

De la salle

Il faut présenter le bon état des masses d'eau à la commission européenne soit en 2015, soit 6 ans plus tard soit 12 ans plus tard. **Les reports de délais sont envisageables mais pas de qualité.** Sur le bassin Seine-Normandie, nous avons voulu paraître de bons élèves et nous avons menti du moins sur la partie aval puisque les eaux souterraines sont majoritairement polluées. **Combien de temps faudra-t-il pour dépolluer des eaux souterraines polluées pendant 30 à 40 ans ?** Certains endroits pollués par des pesticides verront passer des dizaines d'années avant d'être dépollués.

Guillaume APPÉRE

Vos propos ne contredisent pas les miens : **il y a bien un décalage entre un ratio établi à l'échelle supra régionale et sa déclinaison au niveau du Bassin Seine-Normandie. Comme pour les compensations, il s'agit de savoir si le souhait est de remonter dans l'histoire ou de faire en sorte que l'avenir soit une amélioration de la situation actuelle.** Ces objectifs sont différents puisque l'un est beaucoup plus ambitieux que l'autre. Le programme de mesures du SDAGE est abordé à ce stade par l'inspection des installations classées par le biais de l'action RSDE. Les ambitions du SDAGE et de la DCE sont très exigeantes et notre action sera beaucoup plus large que celle de la RSDE. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Dans les deux ans qui viennent, il faudra traiter ce sujet dans le cadre du SPPPI mais, dans 5 ans, le constat sera probablement proche de celui que nous faisons aujourd'hui.

Philippe DUCROCQ

Monsieur BARBAY, vous avez une vision un peu trop large du rôle du SPPPI. De grands projets ont apporté des compensations financières mais les futures maisons de l'estuaire ou le GIP Seine Aval reçoivent des budgets de l'Etat. Chacun des sujets relatifs à l'estuaire est indépendant et il n'y a pas que des sujets industriels. Le SPPPI et les services de la DREAL qui lui sont associés ont un rôle de fournisseur d'informations. Le SPPPI doit se restreindre à son périmètre industriel tout en s'autorisant des interactions entre sujets.

▪ Substances dangereuses et avenir de l'estuaire de la Seine

De la salle

Est-il possible de mesurer les perturbateurs endocriniens ou les molécules cancérigènes ? Les traitements d'épuration peuvent-ils les éliminer de l'eau potable ?

Philippe DUCROCQ

Une étude contaminants menée par la DREAL avait expliqué qu'il fallait répondre à ces questions par la recherche. Le GIP Seine Aval a commencé à étudier ces sujets. Contrairement aux PCB, la source de ces micropolluants est mal connue et doit faire l'objet de recherches.

Guillaume APPÉRE

Le plus simple sera de regarder les rejets des installations classées des ICPE car ils pourront être analysés. Mais les rejets ne proviennent pas uniquement des ICPE. Les établissements de santé utilisent aussi de telles substances.

Philippe DUCROCQ

Il est en effet important de restreindre le SPPPI à des sujets industriels qui les maîtrise.

De la salle

Je suis étonné que les industries ne dépolluent pas lorsqu'elles se délocalisent. **Les obliger à dépolluer entièrement le site en cas de délocalisation préserverait la nappe phréatique et les cours d'eau mais éviterait aussi d'avoir des friches pendant 20 à 30 ans.** Quel a été le rôle de l'Etat sur ce sujet ? Les autorisations temporaires existent ! Ma coopérative a une autorisation temporaire et la mairie, qui reprend la gestion de mon terrain, m'oblige à nettoyer le sol avant de démolir les seuls magasins et bureaux qui s'y trouvent. Lors du précédent conseil d'orientation du SPPPI, une liste des industries n'ayant pas respecté les dispositions de dépollution était fournie et ce n'est plus le cas. Les évolutions pouvaient alors être facilement constatées. Si elles sont visées par une obligation d'amélioration, il faut que les usines soient connues et suivies par le SPPPI.

La bande côtière est incluse dans la DCE et je ne souhaiterais pas que des sites comme Octeville, Antifer, les dépôts de dragage du [kannikkannada](#) soient fermés.

Nous nous heurtons à de réels problèmes de cadmium et de PCB. En 2015, de nouveaux pêcheurs pourront-ils constater une baisse des PCB ? Il n'existe actuellement plus aucun pêcheur dans l'estuaire de la Seine à cause des PCB. Des moyens seront-ils apportés ? Y aura-t-il une complémentarité entre chercheurs et professionnels de la pêche pour évaluer la baisse de ces substances dans les poissons ou crustacés ?

Philippe DUCROCQ

Tout industriel qui cesse une activité est tenu de déposer un dossier de cessation et doit réhabiliter son site pour un usage industriel. Certains sites sont dits « orphelins » mais bénéficient d'une aide versée par l'ADEME pour traiter les sols. C'est le cas d'un site connu dans la région près de Saint-Nicolas d'Aliermont.

Sur les bons ou mauvais points distribués aux industriels de la région, le SPPPI souhaite moins exercer un rôle de tribunal que dans le passé et veut privilégier un dialogue entre acteurs. La DREAL publie chaque année un rapport sur les rejets des principaux industriels et rien n'est maintenu secret. Une directive stratégie marine s'occupera des pollutions marines et du littoral. Il existe un plan national PCB pour supprimer les rejets et traiter ce qui a été accumulé. Il y a un travail conjoint de la DREAL avec les services vétérinaires pour réaliser des plans annuels de prélèvements de poissons afin de mesurer les évolutions. L'Etat a mis à disposition des crédits finançant les travaux sur ces sujets. Nous avons tenu une commission « Eau » portant sur les PCB à laquelle le préfet de région avait participé afin de lancer des démarches. Je ne peux pas répondre sur tous les polluants comme le cadmium. Certains métaux ne sont plus rejetés mais persistent dans les sols à des niveaux de qui sont encore significatifs. Aucune des questions posées n'est écartée puisque ce sont nos sujets de travail.

De la salle (Claude BARBAY, Nature Environnement Haute Normandie)

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a publié le guide pratique des substances toxiques dans les eaux douces et littorales du bassin Seine-Normandie. Elle continue de réaliser des analyses pertinentes sur l'eau, les sédiments et les espèces vivantes.

« Santé-Environnement »

Priorité à l'évaluation et l'information

Sébastien MOUNIER

DREAL Haute-Normandie

- **Une préoccupation sociale**

Cette thématique recoupe tout ce qui a été évoqué ce matin et émerge du Grenelle de l'environnement. Ce n'est pas parce que la santé s'est détériorée, que les préoccupations s'orientent sur ce sujet mais parce que la connaissance des effets de substances sur la santé s'est précisée. **L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime à 30 000 par an les décès prématurés en raison de la pollution atmosphérique en France.** Si cette connaissance est acquise aujourd'hui, il n'est pas possible de la comparer avec la situation d'il y a 10 ou 20 ans.

Les PNSE et le Grenelle de l'environnement répondent à cette demande croissante de la société pour mettre à jour les connaissances sur les impacts sanitaires des activités industrielles. Le PRSE s'attache aussi à l'impact des activités humaines.

- **GT « Santé-Environnement**

Un GT « Santé-Environnement » a été créé lors du dernier Conseil d'Orientation. Il a présenté les outils de l'évaluation sanitaire, a informé des autres plans qui traitent de santé comme les PPA, le PRSE, une étude nouvelle régionale d'évaluation de risques sanitaires dans la zone industrialo-portuaire de Port-Jérôme, et les applications des réglementations européennes (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques (REACH) et Classification Labelling and Packaging (CLP)).

- **Priorité aux risques sanitaires**

Nous proposons le maintien de ce GT qui contribue à la transparence du travail du SPPPI et accompagne la montée en puissance de la réglementation sur les produits (REACH, CLP). Nous trouvons judicieux qu'il fasse un retour d'expérience sur des Evaluations de risques sanitaires (ERS) réalisées en France. Les rejets industriels de résidus médicamenteux pourraient être introduits au SPPPI en tant que risques émergents concernant les établissements de santé et de production pharmaceutique.

- **Mettre en place un registre sur les cancers en Haute-Normandie**

De la salle (~~Christine POUPIN, CGT~~)

Un champ de réflexion est commun à la santé, à l'environnement et au travail. **Les valeurs de pollution admises pour les salariés sont plus élevées que celles autorisées pour la population.** Dans l'industrie chimique, les employeurs demandent aux services dédiés à la santé au travail de délivrer des certificats de non-contrindication à l'exposition aux produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) : cette situation est scandaleuse ! **Les**

cancers d'origine professionnelle sont sous-évalués (estimés à 20 000 morts par an). Il ne peut y avoir d'avancée réelle si un dépistage n'est pas fait systématiquement et si les cas de cancer liés à l'activité professionnelle ne sont pas reconnus. En dépit de certaines initiatives, il n'y a pas de registre des cancers. Au problème de reconnaissance de la pathologie, s'ajoute celui de l'indemnisation des victimes. Pour ces raisons, il ne faut pas séparer le PRSE du plan régional de santé au travail.

Philippe DUCROCQ

Trois services de l'Etat interviennent dans le PRSE : la DREAL, la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP). Nous devons effectivement approfondir les sujets communs, comme le travail d'ERS sur Port-Jérôme effectué conjointement. Des réglementations sont attribuées à chacun des services et nous travaillons ensemble localement.

De la salle

Disposer d'un registre des cancers est une nécessité impérieuse pour agir. Des informations approximatives sur la santé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise sont insuffisantes pour engager des actions.

Philippe DUCROCQ

Ces sujets sont complexes. Nous savons qu'une substance est néfaste pour la santé et nous engageons alors des actions pour la réduire. Un registre des cancers serait intéressant mais il sera difficile d'établir une causalité. La DRASS travaille sur ces sujets mais ils restent délicats et il ne faut pas attendre de résultat démonstratif.

De la salle Le Calvados et la Côte-d'Or disposent de registres des cancers. L'absence d'un tel registre permet souvent de dire que tout va bien en Haute-Normandie.

De la salle

Des données sur les interactions entre substances sont-elles disponibles ?

De la salle

La part des cancers en Haute-Normandie représente 11 % des cancers en France quand sa population ne pèse que 3 % de celle de France. Il est donc nécessaire de remonter à la source et de s'attaquer aux causes. Même si leur traitement est délicat, ces problèmes ne peuvent pas être occultés.

Philippe DUCROCQ

L'approche théorique est très délicate. Quand une étude sanitaire est menée sur un territoire, les pollutions sont mesurées dans leur globalité.

Guillaume APPÉRÉ

Un habitant français a statistiquement une chance sur trois de développer un cancer, soit une probabilité de risque de 10^{-1} . La doctrine fixe à 10^{-5} le niveau de risque acceptable en matière d'impact des ICPE. Déceler ce niveau de précision dans un bruit ambiant élevé est

scientifiquement difficile : les émergences peuvent être identifiées mais remonter à leur cause est délicat.

De la salle

Les cancers ont augmenté de 60 % en 20 ans et des pistes de réflexions s'ouvrent actuellement. Deux présidents de la République française ont fait campagne sur des plans cancer, le sujet ne peut pas être occulté, tout le monde est touché dans son entourage.

« Risques »

Mise en œuvre des PPRT

Jean-François GUERIN

DREAL Haute-Normandie

- **15 PPRT pour la Haute-Normandie**

44 établissements font l'objet d'un PPRT en Haute-Normandie, 8 en Basse-Normandie. Ces PPRT n'ont pas la même ampleur puisque certains sites comptent un seul établissement, d'autres plusieurs. Le Havre comptabilise par exemple 16 établissements, Rouen ainsi que Port-Jérôme en comptent 7.

- **Adapter la communication au grand public**

5 PPRT sont prescrits en Haute-Normandie et les autres sont sur le point de l'être puisque l'échéance de prescription fixée à la fin de l'année 2009 sera respectée. L'avancement varie d'un PPRT à l'autre. Les démarches d'association de Personnes et organismes associés (POA) et de concertation avec la population au travers de réunions publiques sont déjà engagées sur les PPRT les plus avancés. Nous avons constaté qu'il fallait porter notre attention sur la communication au grand public. **Il faut pouvoir adapter un vocabulaire administratif et technique en un langage accessible aux riverains ou habitants qui sont exposés au risque industriel.** Des outils et des démarches pour sensibiliser la population ont été mis en place par le ministère : des brochures, des guides, des vidéos. Le site Internet dédié aux PPRT, SPPPI et aux CLIC de la région, www.spinfos.fr, renseigne les internautes sur les démarches en cours dans chaque secteur.

- **Utiliser des actions pertinentes comme modèles et réfléchir au devenir des CLIC**

Nous proposons que la commission « Risques » suive l'avancement des PPRT. Le ministère a considéré qu'il faut 18 mois de concertation entre la prescription d'un PPRT et son approbation, ce qui implique un certain nombre de réunions. Nous proposons aussi de mettre en évidence les actions pertinentes d'élaboration de PPRT afin de les reproduire pour d'autres. La mise en place des CLIC étant à présent achevée, nous proposons de réfléchir sur leur évolution comme cela a été demandé lors des tables rondes sur les risques industriels organisées à l'été 2009. Le ministère entend aussi faire évoluer ces CLIC. Nous proposons aussi de réfléchir à l'évolution des outils de communication évoqués.

Transport de matières dangereuses (TMD) et vieillissement des installations

Guillaume APPÉRÉ

DREAL Haute-Normandie

▪ **Evolutions de la réglementation**

Le transport des matières dangereuses avait été évoqué longuement lors du dernier Conseil d'orientation. Les actions de maîtrise du risque au niveau des installations industrielles se déroulent de façon satisfaisante notamment grâce aux études de dangers et à l'instruction de l'administration. **En revanche, il semble que le risque soit dans certains cas transposé aux voies de transport.** Quand les capacités de stockage d'une installation industrielle sont réduites, l'approvisionnement peut être plus fréquent, ce qui entraîne des flux plus élevés de matières dangereuses sur le rail, la route ou le fleuve. La réglementation des TMD a évolué depuis 2 ans : les infrastructures de transport de matières dangereuses telles que les gares de triage, les ports ou les principales aires d'autoroutes doivent établir des études de dangers. Des incidents fréquents sur le transport du gaz sont recensés en Haute-Normandie. Ce sujet mériterait d'être abordé au SPPPI notamment car les canalisations font partie des infrastructures de transport des matières dangereuses.

▪ **Stratégie de gestion des risques TMD**

A la suite du dernier Conseil d'orientation, un GT a été chargé de lancer deux études sur la zone du Havre. La première vise à établir une cartographie précise des flux de TMD et de l'accidentologie. La seconde vise à identifier l'ensemble des réglementations qui s'appliquent sur le sujet pour déterminer les leviers locaux à utiliser pour améliorer la maîtrise des risques. Nous proposons de poursuivre ces études et de rendre compte au SPPPI de leurs avancées à chaque étape clé. L'objectif serait de mettre en place une stratégie de gestion des risques TMD dans la zone havraise. Nous proposons aussi de rendre compte de l'état d'avancement de l'instruction des études de dangers des infrastructures de TMD qui seront remises à l'administration en mai 2010. Enfin, nous proposons une présentation de la réglementation qui vise les canalisations vieillissantes et la réduction des incidents sur ces infrastructures.

▪ **Maîtrise du vieillissement des installations**

Nous souhaiterions voir le sujet du vieillissement des installations à l'ordre du jour du SPPPI au sein de la commission « Risques ». Il concerne particulièrement notre région par la nature et l'âge de son parc industriel mais aussi compte tenu du nombre d'incidents recensés dont la fréquence a augmenté au cours des 18 derniers mois. Des mesures réglementaires sont prises sur ces installations vieillissantes et un rapprochement des corps d'inspection compétents a été fait dans le suivi de la sécurité des installations et des équipements industriels (ICPE/ESP). Un plan national de maîtrise du vieillissement des installations sera annoncé le 13 janvier 2010 à l'occasion d'un séminaire que présidera la ministre Chantal Jouanno. La démarche sur ce sujet des installations vieillissantes en est à son début.

Les réglementations arrivant et les réflexions du SPPPI commençant à s'y attacher, ce sujet mérite d'être évoqué dans une assemblée comme la nôtre afin qu'il soit connu de tous et que des initiatives d'amélioration locale émergent de nos discussions.

- **Gestion du risque nucléaire**

De la salle

La Haute-Normandie est traversée par de nombreux *pipelines*. Suite à ce qui s'est passé cet été dans la plaine de Crau , il faudrait délimiter des zones fragiles qui ne doivent pas être impactées.

De la salle

Le nucléaire connaît aussi les problèmes classiques de vieillissement d'équipement industriel.

De la salle

Il est regrettable de ne pas avoir tiré parti du CLIC expérimental de Port-Jérôme sur les évolutions de ce type de commission. Il faut revenir sur cette expérience car le développement de Port-Jérôme diffère de la démarche classique des CLIC (études de dangers puis PPRT). Cette expérience peut inspirer un travail en commun.

De la salle

Je souhaiterais une séance sur BRENNTAG comme je l'ai demandé en CODERST car son CLIC rassemble trois sites isolés, et que les PPRT ne sont pas au même stade d'avancement. Il n'y a plus de réunion du CLIC alors qu'un incident a eu lieu cette année. La DRIRE a constaté par ses inspections que les craintes formulées étaient justifiées. Essayons d'être réactif sur des situations identiques.

Philippe DUCROCQ

Le nucléaire ne fait pas partie de notre action puisqu'il existe une CLI spécifique.

De la salle

Alain ROUZIES et moi-même en sommes membres depuis très peu de temps mais nous sommes étonnés de la résignation des autres membres. Sur 2h30 de réunion, seules 15 minutes sont consacrées aux risques.

De la salle)

Quel est l'avis du SPPPI sur le détournement de 17 *pipes* et gazoducs et 5 tuyaux prévus par le projet sur l'estuaire ?

Philippe DUCROCQ

Le débat est en cours sur ce sujet. La DREAL donnera son avis sur les thèmes de la sécurité, de l'énergie.

De la salle

Les travaux du GT « Transports de matières dangereuses » sur l'agglomération havraise pourraient-ils être étendus à l'agglomération rouennaise ?

Guillaume APPÉRE

Il serait bénéfique de consolider ce qui est fait au Havre avant de se préoccuper de Rouen mais j'approuve une extension de la logique..

Philippe DUCROCQ

Nous nous retrouverons à plusieurs reprises en 2010 et je propose de terminer sur ce thème du risque. Je souhaiterais enfin vous signaler que depuis le départ à la retraite de Monsieur GRESSENT, il y a un an et demi, Christelle ZANIBELLI consacre la moitié de son temps à la DREAL pour assurer le pilotage et l'animation du SPPPI. Je lui passe la parole pour le sujet suivant à l'ordre du jour.

« Communication »

Stratégie de communication et supports d'information

Christelle ZANIBELLI

DREAL Haute-Normandie

- **Choisir les outils les plus performants pour aborder le risque industriel**

La commission « Communication » a été créée il y a cinq ans afin d'informer la population, d'expliquer les programmes d'actions et de valoriser les résultats du SPPPI. **Il s'agit de relayer et d'orienter les autres commissions du SPPPI vers les meilleurs outils de communication adaptés à leurs actions au fil des ans.** La commission propose plusieurs publications permanentes ou périodiques. Vous avez dû recevoir la dernière lettre du SPInfos en octobre 2009 et Jean-François GUERIN a évoqué le site Internet.

- **Le site Internet spinfos.fr**

Depuis 2007, **le site www.spinfos.fr** délivre toutes les informations qui concerne les actions du SPPPI. Son volet PPRT a récemment été amélioré. En particulier un formulaire d'écoute pour chacun des PPRT a été mis en ligne en septembre 2009. On y trouve en particulier en ligne **Ainsi toute personne qui a accès au site Internet peut poser ses questions et faire part de ses remarques sur un PPRT.** Nous essayons également de mettre en ligne dans les plus brefs délais toute la documentation liée aux PPRT (cartes d'aléas, cartes d'enjeux, comptes-rendus de réunions publiques, d'associations, informations relatives aux dates de prochaines réunions, etc.). Ces derniers mois les thèmes de la commission « Communication » ont porté essentiellement sur le risque et les PPRT. Aujourd'hui nous envisageons un projet de magazine « spécial environnement » sur tous les thèmes abordés par le SPPPI à paraître en 2010.

- **Poursuivre les actions de communication grand public**

Les trois dernières années ont été focalisées sur le CD-ROM et le thème des risques. Nous proposons la poursuite d'actions à destination du grand public. Nous avons un retour très positif sur l'outil CD-ROM auprès des enseignants et du grand public. Le site Internet PPRT sera maintenu à jour en permanence surtout pour la période 2009/2010 période durant laquelle se déroule la phase de concertation prévue dans le cadre de la démarche d'élaboration des PPRT.

Application multimedia sur les risques majeurs

- **Un CD-ROM qui a fait ses preuves**

Il s'agit d'un CD-ROM diffusé en janvier 2008 et d'un site ~~internet~~[Internet](#) ouvert en décembre 2008 dédiés aux risques majeurs. Le contenu de ces outils est finalisé et nous

commençons à avoir des retours sur l'utilisation du CD-ROM : la quarantaine de questionnaires qui nous ont été retournés a estimé que cet outil était adapté à la communication sur les risques et facile d'utilisation pour le grand public. Ce CD-ROM était dédié au départ aux risques technologiques et les travaux de la commission l'ont très vite élargi à d'autres thèmes tels que les TMD, les risques naturels et le risque nucléaire.

- **Promouvoir les outils de communication**

Il faut continuer à promouvoir ces outils car le site Internet n'est pas suffisamment connu. L'outil CD-rom avait été conçu en 2005 et aujourd'hui, à terme il pourrait être entièrement diffusé sur le site Internet.

De la salle

Il serait intéressant de mettre en lien ces sites avec celui de la préfecture sur les enquêtes publiques, cela permettrait de mettre rapidement à disposition des informations. La connaissance du SPPPI a-t-elle été évaluée au sein de la population ?

Il serait judicieux d'afficher les informations relatives aux PPRT dans les mairies concernées.

Philippe DUCROCQ

Nous prenons acte de ces remarques.

IV^e Assises nationales des Risques technologiques

Un succès croissant

Karine GRIMAUULT

DREAL Nord - Pas de Calais

J'exerce des missions de coordination entre les trois SPPPI de la région et je participe à l'organisation des Assises des Risques technologiques. Suite à la catastrophe AZF de Toulouse, le ministère a souhaité instaurer des instances de concertation autour des risques. Les Assises ont été créées dans cette optique en 2004 et se tiennent à Douai tous les deux ans. Elles reçoivent aujourd'hui 1 000 participants et sont devenues une référence sur le sujet des risques technologiques. Cet événement a pu être pérennisé et reçoit des budgets croissants. En 2004, la première édition des Assises visait à débattre de la loi Bachelot. En 2006, elles se sont attachées aux progrès réalisés depuis 2004. Les Assises de 2008 ont ouvert le débat à d'autres risques (PPRT, TMD, canalisations) et la Commission européenne a participé à une table ronde portant sur le projet de directive Seveso 3.

Le projet pour 2010

▪ **Renforcer la participation nationale**

Pour 2010, nous souhaitons **renforcer la participation nationale à ces Assises et la présence des associations, des collectivités et des syndicats.**

Suite aux Assises de 2008, un comité restreint s'est réuni avec la DGPR pour envisager leur devenir. **L'idée d'impliquer le SPPPI a émergé de ces discussions.** Nous souhaiterions dynamiser davantage les débats en répartissant équitablement les temps de parole entre la salle et les intervenants et inviter des intervenants internationaux à faire part de leur expérience. La qualité des intervenants est appréciée jusqu'à maintenant et nous nous efforcerons de la maintenir.

▪ **Stratégie de communication**

Nous envisageons aussi de développer les livrables en amont et en aval des Assises afin de mieux préparer les débats et d'en conserver une trace exploitable. Notre projet pour les prochaines Assises implique un travail en réseau. En 2010, les risques chroniques seront étudiés et nous couplerons les Assises avec un forum des SPPPI se tenant la veille afin de renforcer la participation nationale. Nous prévoyons une couverture médiatique nationale et impliquerons les SPPPI et les DREAL. Les thèmes, validés en comité national, seront les suivants :

- la maîtrise de l'urbanisation
- le vieillissement des installations classées (dont installations nucléaires et canalisations)
- la recherche dans le domaine des risques

- le devenir des industries à risques
- les instances de concertation, transparence et efficacité
- les responsabilités notamment environnementales
- l'évaluation des risques sanitaires (dont les impacts cumulés)
- le post accidentel
- l'inspection des ICPE et la réforme de l'Etat.

Patrick LAGADEC sera le grand témoin de ces prochaines Assises.

▪ **Calendrier**

Les thèmes seront validés prochainement et nous aurons les noms des intervenants en janvier 2010. Nous proposons une contribution des SPPPI sur un des thèmes en mars 2010. Un programme détaillé et définitif sera disponible en juin 2010. Les Assises seront gratuites pour les associations.

Les objectifs de travail entre le SPPPI et les Assises sont de faire participer l'ensemble des acteurs de la gouvernance à cinq définie par le Grenelle, d'améliorer la qualité des plénières et ateliers afin de faire remonter les préoccupations locales et de mettre en réseau la communication en impliquant les commissions « Risques » et les CLIC dans la préparation des Assises.

Les SPPPI participeront à l'élaboration du programme au sein du comité de pilotage national. Nous proposons de mettre en place un groupe de réflexion au sein de la commission « Risques » sur un des thèmes ou sur les livrables à produire. Les Assises pourraient faire une plaquette commune ou tenir un stand commun avec les SPPPI. Les adresses pour plus d'informations sont : www.assises-risques.com; karine.grimault@industrie.gouv.fr.

Conclusion

Philippe DUCROCQ

Directeur de la DREAL Haute Normandie

Cette invitation permet de mettre en commun des informations et souligne la reconnaissance nationale du rôle des SPPPI. Le SPPPI est fidèle à lui-même et s'ouvre à d'autres thèmes plus délicats. Nous attendons les instructions de la loi Grenelle pour ne plus programmer seulement des PRQA mais un schéma régional climat, air, énergie. Les thèmes nouveaux que nous approfondirons seront les sols pollués, la santé environnementale et le vieillissement des installations. Je vous remercie de votre participation.

Sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFSSET : Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail
AUPAES : Association des usagers de la plaine alluviale de l'estuaire de la Seine
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CERTAM : Centre d'études et de recherche technologiques en aérothermique et moteurs
CLIC : Comité local d'information et de concertation
CLIS : Commission locale d'information et de surveillance
CLP : *Classification Labelling and Packaging*
CMR : Cancérogène, mutagène et reprotoxique
COV : Composé organique volatile
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDEA : [Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture](#)
DIB : Déchet industriel banal
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DISE : Délégation interServices de l'eau de Seine-Maritime
DRASS : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRIRE : Direction régionale de l'Industrie de la recherche et de l'environnement
DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
EPFN : Etablissement public foncier de Normandie
ERS : Evaluation de risques sanitaires
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
GIP : Groupement d'intérêt public
GES : Gaz à effet de serre
GT : Groupe de travail
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques
ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement
IHU : Inventaire historique urbain
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IUT : Institut universitaire et technologique
NO₂ : Dioxyde d'azote
OMS : Organisation mondiale de la santé
PCB : Polychlorobiphényles
PNSE : Plan national santé environnement
POA : Personnes et organismes associés
PPA : Plan de protection de l'atmosphère
PRQA : Plan régional pour la qualité de l'air
PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
PRSE : Plan régional santé environnement
REACH : enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances Chimiques
RSDE : Recherche de substances dangereuses dans l'eau
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau

SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles
TMD : Transport de matières dangereuses

Réalisation du compte-rendu



CONSEIL RÉDACTION ÉDITION

www.averti.fr
Tél. : 03 20 13 02 02